

		Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 /STAPS/STAPS- Education et Motricité						Code Diplôme : BALEDU2 / BVLE		Date approbation Conseil composante : 26/09/2024											
		Parcours-type : Education et Motricité						Code VDI : 101 / 101		Date approbation CFVU ou GSPM : 27/09/2024											
		Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsables du parcours EM : Yoann Dupraz (Grenoble) Hugues Thircuir (Valence)						Code Etape : BAL3ED / BL3EM		N° de version dans l'accréditation : 3											
		Responsable de la Formation : Isabelle GUILLEMMAIN						Code VET : 211 / 211		Régime Formation											
		Responsable de l'Année : Hervé Dubouchaud								Modalité Formation											
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulés spécifiques des Blocs de connaissances et de compétences (si différents fiche RNCP)	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (Le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)													
								Seconde chance					Règle du Max								
								Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	Report note Evaluation continue	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %	OUI nouveau coef. EC ou %	OUI nouveau coef. ET ou %	NON						
<b>SEMESTRE 1</b>																					
		UE 61. Technologies de l'intervention EM - 2	Préciser la nature de l'UE (et le cas échéant de l'EC ou de la matière) : - O : UE disciplinaire obligatoire - X : UE disciplinaire à choix sur liste - OUV : ETC - Langue - Sport - Autre (9 ECTS sur le cycle L) - L : UE langue à choix (9 ECTS min sur le cycle L) - F : UE facultative (au-delà des 30		UEO	9	3														X
		Activités physiques de pleine nature (champ 2)				3	1		oui	0	Ecrit 2h	3									
		Activités physiques acrobatiques et/ou artistiques (champ 2)				3	1														
		Activités physiques de performance (champ 1)				3	1														
		UE 62. Stage 2			UEO	3	1														X
		Analyse de l'intervention - 2							oui	0	oral	1									
		Stage									quitus										
		UE 63. Sciences de l'intervention : apprentissage moteur			UEO	6	2		oui	0	Ecrit 3h	2									X
		UE 64. Spécialité sportive			UEO	3	1		oui	0	oral	0,5									X
											dossier	0,3									
											pratique	0,2									
		UE 65. Spécialisation - au choix			UEX	6	2														X
		option PLC				6	2														
		Atelier d'écriture				3	1														
									oui	0	Ecrit *	0,5									
		Histoire des acteurs de l'EPS				3	1				Ecrit	0,5									
									oui	0		1									
		option PE				6	2														
		mathématiques				3	1				ecrit	1									
									oui	0											
		Interdisciplinarité et EPS				3	1				oral	1									
		UE 66. Sécurité et enseignement			UEO	3	1														X
		Sauvetage aquatique							oui	0	quitus-pratique										
		Sécurité en escalade									quitus-pratique										
						Total ECTS / Semestre	30	10													

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

UE 62: le quitus de l'UE 62 correspond à la remise d'un dossier de stage satisfaisant aux critères énoncés dans l'UE. Si le quitus est validé il est conservé en 2<sup>de</sup> session et en cas de redoublement pendant une année.

dans l'UE 65, une seule épreuve commune de 4h sera organisée entre atelier d'écriture et histoire des acteurs de l'EPS (noté Ecrit\*) : l'épreuve donnera lieu à 2 notes pour chacune des disciplines.

# Dans l'UE 66, les étudiants doivent passer une épreuve pratique. La réussite à cette épreuve pratique validera le quitus (=SATIS). Dans la cas contraire, la quitus sera non validé (non SATIS").

